



à

Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon

Besançon, mercredi 13 mai 2015

Monsieur le Recteur,

Nous revenons vers vous à propos du courrier que nous vous avons adressé le 15 décembre dernier sur la note de service rectorale relative à l'affectation sur poste adapté et à l'aménagement du poste de travail pour la rentrée 2015.

Nous souhaiterions avoir une réponse écrite de votre part quant à la procédure d'attribution des allègements de service pour 2015 et, plus particulièrement, sur la clause qui indique qu'un allègement ne peut être attribué au-delà de 3 ans.

En effet, les échanges et les réponses que nous avons pu avoir à ce propos avec madame la DRH du rectorat, lors du groupe de travail consacré à l'affectation sur postes adaptés, ne nous satisfont pas et provoquent une vive inquiétude chez les personnels concernés : le temps partiel n'est ni une réponse acceptable, ni même envisageable pour certains. Il s'agit certes d'un droit pour les enseignants bénéficiant d'une RQTH mais il est à craindre que tous ne soient pas en mesure de le faire valoir et que les enseignants qui seront contraints de reprendre à temps plein ne puissent l'assumer du fait de leur handicap. In fine, ce sont les personnels, les établissements et les élèves qui subiront les conséquences de l'absence de prise en considération de la situation particulière de ces enseignants.

Dans ce cadre, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU réitèrent la demande faite dans le courrier du 15 décembre, que la restriction dans le temps ajoutée à la note de service rectorale soit retirée et que chaque dossier de demande d'allègement de service soit étudié en ne prenant en compte que les objectifs définis par la circulaire ministérielle, à l'exclusion de tout autre critère comptable, à savoir :

- permettre le maintien d'un agent en activité sur son poste,
- faciliter la prise de poste,
- permettre de suivre un traitement médical lourd,
- reprendre une activité après affectation sur poste adapté.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, monsieur le Recteur, l'expression de nos meilleures salutations syndicales.

Pour le SNEP-FSU  
Samuel JOST

Pour le SNES-FSU  
Sandrine RAYOT

Pour le SNUEP-FSU  
Mathieu LARDIER